



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : personnel

Question écrite n° 54800

## Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir actualiser, à l'année 2003, la réponse à sa question n° 2191 du 2 septembre 2002 concernant le nombre d'agents de son département ministériel mis à la disposition de la Présidence de la République, en précisant, d'une part, les modifications éventuelles intervenues en matière de personnel et, d'autre part, le coût global de ce personnel.

## Texte de la réponse

En 2003 l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a pris en charge la mise à disposition de 56 agents auprès de la Présidence de la République. Ils se répartissent entre 4 agents de catégorie A, 17 de catégorie B et 35 de catégorie C. Le coût global annuel pour ces 56 agents a été de 2 239 401 euros. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie n'a pas fait de dépense de fonctionnement ou d'investissement pour le compte de la Présidence de la République au cours de l'exercice budgétaire 2003. Il ne verse de concours financiers à la Présidence que par le biais de la dotation au Président de la République inscrite au titre II des charges communes.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54800

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 2005, page 20

**Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2431